

# EIGS : de la déclaration par les professionnels au retour d'expérience







Survenue d'un événement indésirable grave associé à des soins (EIGS)

## Échelon local

### Immédiatement après l'incident grave



Professionnel ou structure de santé et médico-sociales

-  Prend toutes les mesures immédiates pour maîtriser l'évènement
-  Informe le patient et/ou son entourage
-  Rassemble les premières informations sur les circonstances de l'évènement
-  Déclare l'EIGS sur le Portail de signalement des événements sanitaires indésirables (1<sup>re</sup> partie de la déclaration)

### Dans les trois mois qui suivent

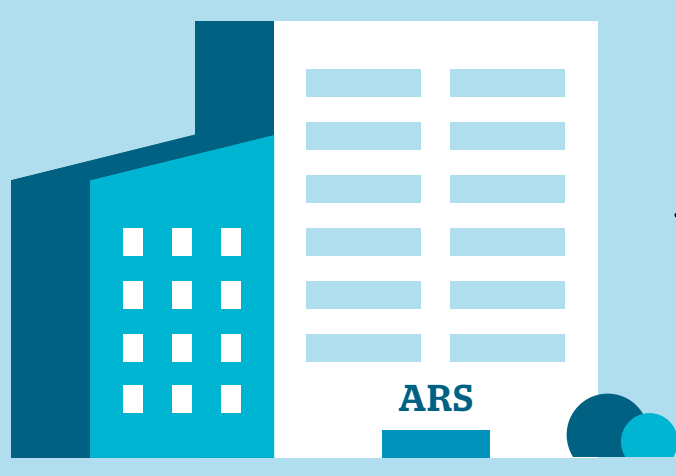


Réalise une analyse approfondie avec les professionnels concernés par la prise en charge du patient et définit un plan d'actions



Complète la déclaration sur le Portail de signalement des événements sanitaires indésirables (2<sup>e</sup> partie de la déclaration)

## Échelon régional



Agence régionale de santé



Reçoit automatiquement les déclarations faites sur le Portail de signalement des événements sanitaires indésirables



Évalue les déclarations, si besoin avec le déclarant, pour obtenir plus d'informations et envisager d'éventuelles mesures



S'assure que le déclarant réalise une analyse approfondie et collective de l'évènement conduisant à un plan d'actions réaliste dans sa mise en œuvre



Structure régionale d'appui à la qualité des soins et à la sécurité des patients (SRA)



est informée des déclarations d'EIGS reçues par l'ARS



intervient, à la demande de l'établissement ou de l'ARS, pour accompagner l'établissement dans la réalisation de l'analyse et la définition d'un plan d'actions

## Échelon national

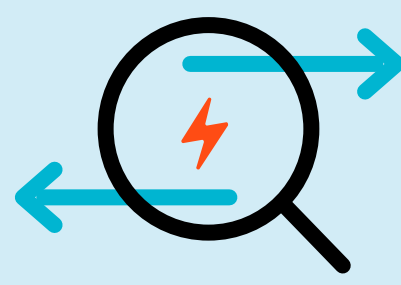


Haute Autorité de santé



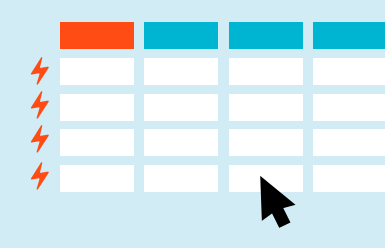
### ÉTAPE 1

Réception et enregistre les EIGS



### ÉTAPE 2

Identifie les risques dans la base REX-EIGS



### ÉTAPE 3

Hiérarchise les risques et définit son programme de travail

- Reçoit les déclarations d'EIGS agrégées et anonymisées par l'ARS (parties 1 et 2). Les données sont enregistrées dans la base de retour d'expérience (REX-EIGS) qui rassemble toutes les déclarations reçues par la HAS
- Analyse par un comité permanent d'experts de la HAS



### ÉTAPE 4

Étudie les risques et recherche des préconisations



### ÉTAPE 5

Élabore et diffuse des préconisations pour améliorer la sécurité du patient

- Recommandations professionnelles, solutions pour la sécurité du patient, supports de formation ou d'information...
- Remise d'un rapport annuel au ministère de la Santé